



Restructuration Deloitte Inc.  
La Tour Deloitte  
1190, avenue des  
Canadiens-de-Montréal  
Bureau 500  
Montréal  
(Québec) H3B 0M7  
Canada

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

N° : 500-11-057679-199

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC  
LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES,  
L.R.C. (1985), ch. C-36, TELLE  
QU'AMENDÉE :**

**INVESTISSEMENT QUÉBEC  
Co-requérant / Créancier garanti principal**

-et-

**FIERA PRIVATE DEBT INC.**

**Co-requérant / Créancier garanti**

-et-

**FORTRESS GLOBAL ENTERPRISES INC.**

-et-

**FORTRESS CELLULOSE SPÉCIALISÉE INC.**

-et-

**FORTRESS BIOENERGY LTÉE**

-et-

**FORTRESS XYLITOL INC.**

-et-

**9217-6536 QUÉBEC INC.**

**Débiteurs**

-et-

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

**Contrôleur**

**DIRECTIVES POUR LES CRÉANCIERS QUI SOUHAITENT FAIRE VALOIR LEURS  
RÉCLAMATIONS CONTRE FORTRESS GLOBAL ENTERPRISES INC., FORTRESS  
CELLULOSE SPÉCIALISÉE INC. OU FORTRESS BIOENERGIE LTÉE., FORTRESS  
XYLITOL INC. ET 9217-6536 QUÉBEC INC., LEURS DIRIGEANTS OU LEURS  
ADMINISTRATEURS**

Veillez noter que la date limite pour le dépôt de toute preuve de réclamation (ci-après, « **preuve de réclamation** » et collectivement, les « **preuves de réclamation** ») concernant une réclamation (telle que définie dans l'Ordonnance relative au traitement des réclamations) est le **16 mars 2020 à 17 h** ou, pour les créanciers pour lesquels une réclamation de restructuration (telle que définie dans l'Ordonnance relative au traitement des réclamations) a été déposée après le 16 décembre 2019, le **16 mars 2020 à 17 h** ou **quinze (15) jours** après la réception par le créancier d'un avis des débiteurs donnant lieu à la réclamation de restructuration (la « **date limite de dépôt des réclamations** »), selon la date la plus tardive.

**LES RÉCLAMATIONS QUI NE SONT PAS SOUMISES AU CONTRÔLEUR AU PLUS TARD À LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES RÉCLAMATIONS SERONT IRRECEVABLES ET DÉFINITIVEMENT ÉTEINTES.**

Vous trouverez ci-joint des copies des documents suivants :

1. Avis aux créanciers;
2. Formulaire « Preuve de réclamation » vierge.

Conformément à une ordonnance de la Cour supérieure du Québec rendue le 10 janvier 2020 (l'« **Ordonnance relative au traitement des réclamations** »), une procédure (la « **procédure des réclamations** ») a été approuvée dans le but de permettre l'identification, le règlement et la forclusion de toutes les réclamations (telles qu'elles ont été définies dans l'Ordonnance relative au traitement des réclamations) contre Fortress Global Enterprises Inc., Fortress Specialty Cellulose Inc. ou Fortress Bioenergy Ltd., Fortress Xylitol Inc. et 9217-6536 Québec Inc. (les « **débiteurs** »), leurs dirigeants ou leurs administrateurs.

Ces directives visent à vous fournir l'information requise pour remplir un formulaire de preuve de réclamation concernant toute réclamation contre les débiteurs, leurs dirigeants ou leurs administrateurs.

### **REmplir un formulaire de preuve de réclamation**

**Veillez prendre note que le formulaire de preuve de réclamation ne doit être utilisé qu'en cas de réclamation contre les débiteurs, leurs dirigeants ou leurs administrateurs.**

Veillez lire attentivement tous les documents ci-joints.

Si vous désirez déposer une réclamation contre les débiteurs, leurs dirigeants ou leurs administrateurs, vous devez remplir et signer le formulaire de preuve de réclamation, puis l'envoyer au contrôleur afin que ce dernier le reçoive au plus tard à la date limite de dépôt des réclamations. En cas de manquement à ces directives, ladite réclamation sera irrecevable et définitivement éteinte.

Lorsque vous envoyez une preuve de réclamation, vous devez préciser quelle entité est le débiteur des créances, joindre tout document à l'appui et fournir une description du fondement de la réclamation.

Le formulaire de preuve de réclamation dûment rempli et signé peut être envoyé au contrôleur par courriel à l'adresse [fortress@deloitte.ca](mailto:fortress@deloitte.ca), par télécopieur au 514-390-4103 ou par courrier, service de messagerie ou courrier recommandé à l'adresse ci-dessous.

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Pour toute question concernant la procédure des réclamations ou l'un des formulaires ci-joints, veuillez communiquer avec Restructuration Deloitte Inc. :

#### **Restructuration Deloitte Inc.**

Objet : Procédure des réclamations Fortress  
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500  
Montréal (Québec) H3B 0M7

Courriel : [fortress@deloitte.ca](mailto:fortress@deloitte.ca)

Télec. : 514-390-4103

Tél. : 514-393-7322 Numéro sans frais : 1-866-930-7322

D'autres formulaires de preuve de réclamation peuvent être consultés sur le site du contrôleur, à l'adresse <https://www.insolvencies.deloitte.ca/fortress>. Il est également possible de les obtenir en communiquant avec le contrôleur (voir les coordonnées ci-dessus), en lui donnant votre nom, votre adresse, votre numéro de télécopieur et votre adresse courriel. Ces documents vous seront envoyés dès que possible.

**PREUVE DE RÉCLAMATION  
(Voir les directives au verso)**

Réservé à l'administration		
Garantie :		
Privilégiée :		
Non garantie :		
Original :	Modification :	
Collocation :		Initiales

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT DE :**

**FORTRESS GLOBAL ENTERPRISES INC., FORTRESS CELLULOSE SPÉCIALISÉE INC., FORTRESS BIOENERGIE LTÉE, FORTRESS XYLITOL INC. ET**

**9217-6536 QUÉBEC INC.** (ci-après appelés « les débiteurs »)

et la réclamation de \_\_\_\_\_ (ci-après appelé « le créancier »)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

..... (nom du créancier)

..... (numéro et rue)

..... (ville, province, pays, code postal)

Tél. : ..... Téléc. : ..... Courriel : .....

Je, \_\_\_\_\_ résidant dans la ville de \_\_\_\_\_  
(nom du créancier ou de son représentant)

dans la province de \_\_\_\_\_ certifie par la présente que :

<b>Dans le cas d'un dirigeant de l'entreprise, préciser le poste ou la fonction.</b>	1.	<input type="checkbox"/> Je suis un créancier de _____ ou <input type="checkbox"/> Je suis ..... du créancier
	2.	Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
<b>L'état de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solennelle) annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.</b>	3.	Les débiteurs étaient, à la date de l'émission de l'ordonnance du premier jour, soit le 16 décembre 2019, endettés envers le créancier et le sont toujours, pour la somme de ..... \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solennelle) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle les débiteurs ont droit.
<b>Inscrivez le montant de la réclamation garantie.</b>	4.	Réclamation garantie d'un montant de ..... \$ pour laquelle je détiens des avoirs des débiteurs à titre de garantie.
<b>Inscrivez le montant de la réclamation non garantie.</b>	5.	Réclamation non garantie d'un montant de ..... \$ pour laquelle je ne détiens aucun avoir des débiteurs à titre de garantie.
<b>Inscrivez le montant de la réclamation de restructuration.</b>	6.	Réclamation de restructuration d'un montant de ..... \$ pour laquelle je ne détiens aucun avoir des débiteurs à titre de garantie.
<b>Inscrivez le montant de la réclamation contre les dirigeants ou les administrateurs des débiteurs.</b>	7.	Réclamation contre les dirigeants ou les administrateurs des débiteurs d'un montant de ..... \$.

Signé à ....., le .....

.....  
Témoïn

.....  
Créancier (ou son représentant)

## Directives sur la manière de remplir les formulaires de preuve de réclamation

Le formulaire de preuve de réclamation dûment rempli ainsi que toutes les pièces justificatives doivent être envoyés au contrôleur par courriel, télécopieur, courrier, service de messagerie ou courrier recommandé à l'adresse indiquée ci-dessous et lui parvenir au plus tard à **17 h le 16 mars 2020** ou, pour les créanciers ayant une réclamation de restructuration (telle que définie dans l'Ordonnance relative au traitement des réclamations, rendue par la Cour supérieure du Québec le 10 janvier 2020), le **16 mars 2020 à 17 h** ou **quinze (15) jours** après la réception par le créancier d'un avis des débiteurs donnant lieu à la réclamation de restructuration (la « **date limite de dépôt des réclamations** »), selon la date la plus tardive.

### **LES PREUVES DE RÉCLAMATION CONTRE LES DÉBITEURS OU LEURS DIRIGEANTS OU ADMINISTRATEURS QUI NE SONT PAS REÇUES AU PLUS TARD À LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES RÉCLAMATIONS SERONT IRRECEVABLES ET DÉFINITIVEMENT ÉTEINTES.**

Au moment de remplir le formulaire ci-joint, veuillez porter une attention particulière aux notes en marge du formulaire et aux exigences suivantes :

#### **Preuve de réclamation :**

1. Le formulaire de preuve de réclamation doit être rempli et signé par la personne qui représente la société et non par cette dernière. Si vous agissez au nom d'une société ou d'une autre personne, vous devez déclarer en quelle capacité vous agissez, par exemple : « directeur du crédit », « trésorier », « mandataire autorisé ».
2. La personne qui signe le présent formulaire de preuve de réclamation doit être au courant des circonstances entourant la réclamation.
3. Le nom de l'entité agissant comme débiteur de la réclamation doit être mentionné à la case 1 du formulaire.
4. Le montant total de la réclamation doit être inscrit à la case 3 du formulaire.
5. Si une partie du montant réclamé à la case 3 est considérée comme une réclamation garantie, le montant de la partie garantie doit être inscrit à la case 4 du formulaire. Toute portion non garantie du montant inscrit à la case 3 doit être inscrite à la case 5 du formulaire.
6. Si une partie du montant réclamé à la case 3 est considérée comme une réclamation de restructuration (telle que définie dans l'**Ordonnance relative au traitement des réclamations**), ce montant doit être inscrit à la case 6.
7. Si la réclamation est faite à l'encontre des administrateurs ou des dirigeants des débiteurs pour des obligations qui ont été contractées avant la date de l'ordonnance du premier jour (le 16 décembre 2019) et pour lesquelles les administrateurs ou dirigeants des débiteurs sont responsables en vertu de la loi, le montant doit être inscrit à la case 7.
8. Tous les montants inscrits aux cases 3, 4, 5, 6 ou 7 du formulaire de preuve de réclamation doivent être accompagnés d'un état de compte (ou d'un affidavit ou d'une déclaration solennelle), désigné comme l'annexe A. La date de calcul des réclamations et le nom complet des débiteurs doivent y figurer.
9. La personne qui signe le formulaire doit y ajouter le lieu et la date de signature, et le faire en présence d'un témoin.

**Pour toute question sur la manière de remplir le formulaire, veuillez écrire au contrôleur ou l'appeler.**

**Restructuration Deloitte Inc.**